

Comité technique des DDI du 1^{er} octobre 2020

Le 1^{er} octobre s'est réuni le premier Comité technique (CT) sous l'autorité du ministère de l'Intérieur.

À l'ordre du jour : Procès-verbal du comité technique des DDI du 14 mai 2019 - *Pour avis* : projet de règlement intérieur du comité technique des DDI instauré auprès du ministre de l'intérieur ; projet d'arrêté relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des directions départementales interministérielles - *Pour information* : point sur les réformes de l'organisation territoriale de l'État ; point sur la gestion de la crise sanitaire de la COVID19 dans les DDI ; présentation du rapport de la mission inter-inspections sur l'évaluation des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication et *Questions diverses*.

Tous les points ont été abordés et notre « ressenti » s'affiche en tête de paragraphe.

Bonne résolution

Les organisations syndicales (OS) présentent deux résolutions. La première porte sur l'OTE (organisation territoriale de l'État), elle dénonce le fait que les chantiers sur l'OTE ne tiennent pas compte de la situation épidémiologique que nous traversons. Elle demande notamment la publication des arrêtés de restructuration avec effet rétroactifs pour permettre aux agents qui ont anticipé leur mutation pour ne pas rejoindre le SGC (secrétariat général commun) de bénéficier des mesures de restructuration.

L'ensemble des OS votent pour (*cf résolution en pièce jointe*)

Résolution

La deuxième porte sur la disparition annoncée des CHSCT en 2022. La CFDT partage les constats et regrette la fin des CHSCT. Elle l'a dit à plusieurs reprises lorsque le sujet était à la discussion mais la loi a été votée. Nous l'avons actée et nous estimons que dorénavant et malgré tout il faut continuer à avancer, nous nous sommes donc abstenus. Toutefois les sujets dédiés seront discutés dans d'autres instances.

Labyrinthe

Les agents des DDCCS rejoignant les DRAJES le feront au 1^{er} janvier mais ceux des DIRECCTE ne rejoindront les DDCCS que le 1^{er} avril pour créer les DDETS (direction de l'emploi du travail et des solidarités) et les DREETS (direction régionale à l'économie, à l'emploi et au travail) mais rejoindront par contre les SGC (secrétariat général commun) le 1^{er} janvier. L'administration voudrait faire plus compliqué qu'elle ne le pourrait pas.

Au nom de la loi

Les règlements intérieurs des CT et CHSCT des DDI sont approuvés unanimement.

Aux urnes

La création des DREESTE de DDESTE donneront lieu dans les 6 mois suivant la création à des élections professionnelles. Ce qui pose le problème de la représentativité syndicale pendant ce temps-là, par exemple dans le cas où les élus actuels quittent la DDCCS(PP) pour aller vers les DRAJES.

Arrête-moi si tu peux

Les arrêtés de restructuration sont sur le point d'être signés... en même temps cela fait un an que la signature est imminente. Là il semblerait que ce soit la bonne.

Le grand bluff

Le président nous annonce que ces arrêtés ne seront pas rétroactifs et donc nombre d'agents ayant anticipé leur mutation seront écartés de ces arrêtés dont ils devaient être bénéficiaires. Pour la

CFDT, l'administration se moque de ses agents, ce n'est pas acceptable. Les arrêtés n'étant pas signés, l'administration a encore la possibilité de se rattraper.

Pas mieux

Vraiment pas mieux, les agents ne souhaitant pas rejoindre le SGC n'auront que jusqu'au mois d'août 2021 pour trouver un autre poste. Décidément les agents ne sont vraiment pas au cœur du SGC.

Content

Pas vraiment c'est plutôt comptant, l'argent est encore le nerf de cette mutualisation. Le monde d'après ressemble beaucoup au monde d'avant...

Le monde du silence

M Kupfer présente l'avancée de l'OTE (organisation territoriale de l'État) et des réflexions territoriales sur les inter-départementalisations et les coopérations entre département.

Cette présentation très synthétique sans support donné aux OS ne permet pas réellement d'analyser finement la présentation.

Comme dirait Martine

M Kupfer ne présente pas l'ensemble des propositions faites par les préfets de région ni les décisions qui ont été prises de retenir telle ou telle proposition. Nous aurions tendance à craindre, si c'est flou c'est qu'il y a un loup.

Les coopérations concernent essentiellement les instructions de dossier, Anah, Anru, aides Pac, Feader voire PPRT etc. Impossible de connaître les suites envisagées à cela.

Argent trop cher

La seule véritable précision concerne les missions et les agents de la fiscalité de l'urbanisme qui devraient être transférées au second semestre 2022. Ce transfert se ferait par étape car il restera un stock de dossiers à traiter.

Bienvenu chez nous

La DGFIP a voulu rassurer tous les agents de DDT, ils sont les bienvenus au ministère de l'Économie. Vu ce qui se passe pour les SGC, nous resterons vigilants pour que ce transfert se fasse le mieux possible.

On s'en fiche pas

Une instruction Covid est présentée en urgence concernant les instructions pour les DDI vis à vis du Covid. La CFDT souligne l'intérêt de cette instruction même si les OS ont eu très peu de temps pour l'analyser.

Cette note comporte une fiche réflexe Covid très pratique et claire sur les mesures à mettre en place en cas de cas symptomatique ou de cas contact à risque, ou pas.

Jivago

Par contre la CFDT alerte le Président que dans beaucoup de DDI le médecin de prévention est difficile, voire impossible, à joindre or, dans la fiche réflexe, c'est lui qui doit déterminer le niveau de risque de l'agent et donc la procédure qui va en découler. Du coup, s'il n'est pas joignable ce serait au chef de service de jouer au docteur ?

Carence

La CFDT dénonce de nouveau le jour de carence, d'autant plus dans la période que nous traversons. Le risque qu'un agent vienne travailler malgré des symptômes et que la DDI devienne un cluster est réel.

Le chiffre qui parle

Sur les 23 questions concrètes posées en début de séance par la CFDT seules 4 ont reçu une réponse. C'est pas beaucoup beaucoup ...

Roland Garros

Pour l'anecdote ce CT est extrêmement long, bien plus long qu'un match en 5 sets, quasiment 6 heures de réunion. C'est bien dommage que le sujet sur le Sidsic a été moins bien traité, fatigue des participants aidant.

Confédération Française Démocratique du Travail